



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour l'administration**

Direction des ressources humaines
du ministère de la défense
Service de l'action sociale des armées

**7 MESURES
POUR ACCOMPAGNER
LES PERSONNELS DU
MINISTÈRE DES ARMÉES
MOBILISÉS
PENDANT LES JEUX
OLYMPIQUES ET
PARALYMPIQUES DE PARIS
2024**



*A scanner
afin d'obtenir les
conditions
d'attribution*



**Pour le personnel civil et militaire, directement et fortement
engagé dans les missions opérationnelles des JOP, qui ne
bénéficiera pas de plus de 10 jours de congés/permissions entre le
08/07 et 08/09**

1

Garde d'enfants de 0 à 3 ans

Accueil prioritaire dans les crèches ministérielles :

- crèche Grignan à Toulon
- crèche Impératrice Eugénie à Brest
- crèche d'Issy-les-Moulineaux
- crèche Les Moussaillons à Balard
- crèche de Saint-Mandé-Bégin

2

Garde d'enfants de 0 à 6 ans

Prestation spécifique versée aux assistants
maternels (ASMAT) : 200 € par enfant

3

Garde d'enfants de 0 à 12 ans

Allocation spécifique versée aux familles :

- 200€ pour les couples
- 350 € pour les familles monoparentales

4

**Vacances en centre de vacances Igesa
pour les enfants jusqu'à 12 ans :**

- priorité d'accès aux places disponibles et
gratuité jusqu'à 12 jours par enfant

5

**Vacances dans les établissements
familiaux Igesa pour les enfants âgés de
moins de 18 ans :**

- priorisation d'accès aux places disponibles et
gratuité d'une semaine par enfant

6

Pour le personnel sans enfant :

- priorisation d'accès aux établissements
familiaux Igesa et réduction tarifaire sur les
séjours en juin, septembre et octobre

7

Pour le personnel ou son conjoint :

- accès priorisé dans les 3 résidences relais
Igesa en Ile-de-France (Diderot, Descartes et
Voltaire) à une tarification de 86 €/nuit

Toutes les informations sont disponibles sur le site Igesa : <https://www.igesa.fr/e-social-des-armees>